



COMMUNE DE BAUDINARD-SUR-VERDON (83630)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2024 - n° 2024-16

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars,
Le Conseil municipal de la commune de Baudinard-sur-Verdon, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Réunion du	28/03/2024	En exercice	8
Convoqué le	20/03/2024	Présents	5
Affiché le	20/03/2024	Votants	8

Présents. ANGLIONIN Joannel, HARTMANN Céline, MARTIN Jérémy, CLAUDE Fabienne, THOMANN Gaëlle,

Représentés : LABONDE G. pouvoir à THOMANN G., ALLARD S. pouvoir à MARTIN J., ETIENNE J. pouvoir à HARTMANN C.

Absents

Objet. Délibération pour adhérer à l'Agence technique départementale Var Ingénierie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le Département a ainsi délibéré le 06 novembre 2023 sur l'intention de création d'une Agence technique départementale dénommée Var Ingénierie conformément à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Chaque membre paie une cotisation annuelle dont le montant est adopté par l'assemblée générale de Var Ingénierie. La gouvernance de l'agence est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Var du 06 novembre 2023 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 18 décembre 2023 ayant pour objet d'approuver les projets de statuts et de règlement intérieur de l'agence technique départementale dénommée Var Ingénierie ;

Considèrent que le Département décide de créer l'Agence technique départementale Var Ingénierie afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale Var Ingénierie répond aux besoins d'ingénierie de la commune de Baudinard sur verdon, après avoir en délibéré,

**Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré,
à la majorité des élus présents et représenté décide :**

- D'approuver les projets de statuts et de règlement intérieur de l'agence technique départementale Var Ingénierie, joints en annexe de la présente délibération ;
- D'approuver l'intention d'adhésion à l'agence technique départementale Var Ingénierie dès création de celle-ci ;
- De désigner : - Joannel Anglionin, en qualité de Maire, comme représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de var Ingénierie
 - Céline Hartmann, en qualité de 1ere adjointe, comme représentant suppléant, conformément à ses statuts ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

Joannel ANGLIONIN, Maire.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :